

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2511

19 novembre 2010

SOMMAIRE

Acuitis Luxembourg S.à r.l.	120521	Epuramat S.A.	120526
AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.	120510	Erables Participations S.A.	120526
C.A. Consulting International S.A.	120506	ESCO Finance International S.à r.l.	120521
CBRail S.à r.l.	120507	Eucico S.A.	120526
C.E.R.I. Lux	120506	Eural S.à r.l.	120526
CHH Financière S.A.	120506	Eurofund Investments Corporation	120524
CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial	120506	Euro Vat S.à r.l.	120520
Chihong Luxembourg	120507	EVERGREEN Luxembourg S.à r.l.	120526
Christa Intershipping S.à r.l.	120508	Eye 2 S.A.	120525
Clairvot S.A.	120507	Fairchild Participations S.A.	120528
Clarendon Luxembourg S.C.A.	120506	Falck Energy Iran S.A.	120527
CN Air S.à r.l.	120509	Faldo Holding S.A.	120524
Concept & Sales s.à r.l.	120509	Fashion Retail International S.A.	120520
Concordia Holding	120514	Fidam	120528
Concordia Holding	120516	Fidis S. à r.l.	120507
Concordia Holding (LUX)	120518	Fidji Luxembourg (BC)	120527
Concordia Holding (LUX)	120518	Fidji Luxembourg (BC2)	120527
Concordia Holding (LUX)	120516	Financière Daunou 2 S.A.	120527
CONEXIA SA, Courtiers en assurances	120518	Financière Daunou 2 S.A.	120527
CONEXIA SA, Courtiers en assurances	120519	Food Concepts Holding SA	120528
Corn Products Global Holding S.à r.l. ...	120507	FRS Global S. à r.l.	120514
Deli Sign s.à r.l.	120520	Immopro-Invest, S.à r.l.	120528
Delphi Latin America S.à r.l.	120519	Inter Ikea Finance S.A.	120501
Digital Luxembourg II Sàrl	120519	Ivory Holdings S.à r.l.	120509
Dirco Investments S.A.	120519	LyondellBasell AFGP	120519
Edept I S.à r.l.	120525	Mark IV Europe S.à r.l.	120493
Edil Equity S.A.	120508	Mark IV USA Lux S.C.A.	120482
Edil Equity S.A.	120525	Nurun Wahid S.à r.l.	120528
EG Immo S.A.	120525	PDL Europe GV Holdings S.à r.l.	120510
Enterra Holding	120520	PDR S.A.	120501
EPF Exchequer Court S.à r.l.	120525	Petites Choses S.à r.l.	120512
		Saric S.C.I.	120516
		SRE Waterloo Properties Sàrl	120501
		Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l.	120504
		VATit Israel Holdings S.à r.l.	120520

Mark IV USA Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.607.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eight day of the month of November.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

(1) Mark IV USA S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and being in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November 2010;

(2) Mark IV USA Finco S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and being in process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November 2010;

and

(3) Mark IV Industries, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 501 John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228 and registered with the Secretary of the State of Delaware under number 231733979, represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November 2010.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”) of a société en commandite par actions which they form between themselves:

Art. 1. Establishment, Denomination. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of “Mark IV USA Lux S.C.A.” (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law of 1915”), and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determine that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation. The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Liability Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

Art. 4. Object, Purpose. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement or public issue to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures as well as any other type or kind of securities or instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has a direct or indirect interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or such other Company as the Company deems fit, take any controlling

and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one (1) management share (the “Management Share”), of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Management Share shall be held by Mark IV USA S.à.r.l., prenamed, being the unlimited liability shareholder (“Unlimited Liability Shareholder”) and Manager of the Company.

The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a “share” or the “shares”.

Art. 6. Increase, Reduction of Capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by law.

Art. 7. Shares in registered form. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, its registered office as indicated to the Company and the number of shares held by it and the class (if any) to which they belong.

The inscription of the shareholder’s name in the register of registered shares evidences its right of ownership of such registered shares.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each Ordinary Share or Management Share gives one voting right in meetings of shareholders either annual or extraordinary.

The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription must be made in the register of shares of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically vis à vis the shareholders and after having given notice hereof in writing to the Company, vis à vis the Company.

Once the shareholder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the right to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to pass any resolution which is deemed necessary or useful by the pledgees to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the shareholders may have to this regard.

Art. 8. Certificates. Upon the request of a shareholder, certificates recording the entry of such shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated certificates shall be delivered before new share certificates are remitted.

Art. 9. Liability of the Manager and of the Shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Liability Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as shareholders in general meetings of the shareholders and shall in

that capacity only be liable for payment to the Company of the nominal value and if applicable the issue premium of the shares they subscribe for and hold.

Art. 10. Manager. The Company shall be managed by one manager who shall be the Unlimited Liability Shareholder (commandité) (the "Manager"). Mark IV USA S.à.r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company in its capacity as sole Unlimited Liability Shareholder.

The Manager may not be removed from its capacity as Manager without its consent.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor manager.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager who shall also hold the Management Share(s) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Management Share held by a Manager is exclusively transferable to a successor or manager with unlimited liability.

Art. 11. Management Powers. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint two officers of the Company, including a general manager, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 12. Binding signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Art. 13. Supervisory Board. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three members who need not to be shareholders. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by law.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years but shall be revocable ad nutum by the general meeting of shareholders. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, two Managers shall forthwith convene a shareholders meeting in order to fill such vacancy. The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with the management of the Company. The members of the Supervisory Board shall not receive any remuneration in connection with their membership on the Supervisory Board. The Company shall reimburse all reasonable out of pocket expenses.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or any two members or the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least five (5) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board or in the event all members are present or represented.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The chairman will preside all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of a draw, the chairman of the Supervisory Board shall have a casting vote.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, facsimile or any other similar means of communication. The document on one or more counterparts shall, taken together, form the circular resolution of the Supervisory Board. The resolutions taken by these means is equivalent to a meeting held in person.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 11 (Management Powers) of these Articles of Incorporation and to any other powers reserved to the Manager by virtue of law and the present Articles of Incorporation, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company or amending the Articles of Incorporation with the Agreement of the Manager only.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager or the Supervisory Board setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the first day of the month of August at 1.00 p.m. at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

If the entire issued share capital is represented at a general meeting of shareholders and if the shareholders state that they have been informed of the agenda of the meeting, the proceedings of the general meeting will be valid even if no convening notice has been issued beforehand.

Art. 16. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He/She has a number of votes equal to the number of shares he/she owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 17. Shareholder decisions - Majorities. The general meeting of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of the shareholders may elect one scrutineer. They together form the board of the general meeting of the shareholders.

The Manager may at any time during a general meeting of shareholders adjourn such meeting by four weeks. It must adjourn the meeting in the circumstances provided for by the Law of 1915. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of the shareholders has the same agenda as the first one. Unless provided differently therein, proxies regularly deposited in view of the meeting remain valid for the adjourned meeting.

Each Ordinary Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by the Law of 1915 or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the shares entitled to vote present and voting.

Art. 18. Amendment of these Articles of Incorporation. At any general meeting of the shareholders convened in order to amend the Articles of Incorporation, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law of 1915 refers to the conditions required for the amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law of 1915 and the Articles of Incorporation. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the Shareholders present or represented and having the right to vote, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 19. Minutes. The minutes of the general meeting of the shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st March of each year and shall terminate on the last day of February in the following year.

Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with the Articles of Incorporation.

Art. 21. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance of net profits may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 22. Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law of 1915, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager.

After payment of, or the creation of sufficient provisions for, all the debts of and charges against the Company and the expenses of liquidation, the liquidation proceeds shall be distributed pro rata to the Ordinary Shares.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another form of company. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the shareholders' meeting shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 23. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Ordinary Shares Subscriber	Number of subscribed Ordinary Shares	Payment (EUR)
Mark IV USA Finco S.à.r.l.	30,998	30,998
Mark IV Industries Inc.	1	1
Total	30,999	30,999

Management Share(s) Subscriber	Number of subscribed Management Share(s)	Payment (EUR)
Mark IV USA S.à.r.l.	1	1

The thirty thousand nine hundred and ninety nine (30,999) Ordinary Shares and the one (1) Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 29 February 2012.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (1.150.-EUR).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting to be held in 2012:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Mr Franciscus WELMAN	46A, Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg	Lawyer	21 September 1963	Heerlen, The Netherlands
Mr Jacob MUDDE	46A, Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg	Lawyer	14 October 1969	Rotterdam, The Netherlands
Mr James ORCHARD	One Towne Centre Post Office Box 810 Amherst, New York 14226-0810	Company Director	24 August 1950	Indiana, USA

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le huitième jour du mois de novembre.

Par devant nous Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Mark IV USA S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg, et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 novembre 2010;

(2) Mark IV USA Finco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg, et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 8 novembre 2010;

et

(3) Mark IV Industries, Inc., une société constituée sous droit de l'état du Delaware, ayant son siège social au 501 John James Audubon Parkway, Amherst, NY 14228, et inscrite auprès du Secrétaire de l'Etat du Delaware, sous le numéro 231733979, représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 8 novembre 2010;

Les procurations, signées ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné resteront annexées au présent document pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les "Statuts") d'une société en commandite par actions qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Constitution, Dénomination sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination sociale de "Mark IV USA Lux S.C.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant. Le siège social peut être transféré dans la même municipalité par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont éminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cession complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant ce transfert provisoire, demeurera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée selon la méthode prévue pour la modification des Statuts. La Société ne sera pas dissoute dans le cas où l'actionnaire commandité démissionne de ses fonctions de Gérant, est déclaré en cessation de paiement ou n'est plus capable de continuer son activité.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates, convertibles ou non, de notes, certificats de créance et valeurs mobilières ou instrument de tout type ou de toute espèce.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toutes sociétés ou autres entreprises dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société considère appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (€ 31.000) divisé en trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"), d'une valeur nominale de un euro (€ 1) chacune.

L'Action de Commandité sera détenue par Mark IV USA S.à.r.l., en sa qualité d'associé commandité et de Gérant de la Société.

Ci-après, les termes "Actions Ordinaires" et "Action de Commandité" feront référence à une "action" ou aux "actions".

Art. 6. Augmentation, réduction de capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification de ces Statuts.

La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Actions nominatives. Toutes les actions de la Société seront émises en tant qu'actions nominatives.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignée(s) à cet effet par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société et le nombre d'actions détenues par lui et la classe (s'il existe des classes) auxquelles elle appartient.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actions nominatives établira le droit de propriété sur ces actions nominatives.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives tout transfert sur base de la remise de tout document approprié relatif au transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toute communication et annonces pourront être envoyées. Cette adresse sera également reprise dans le registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle que reprise dans le registre des actionnaires au moyen de l'envoi d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. En cas d'indivision ou si la propriété d'action(s) est contestée, toutes les personnes alléguant un droit concernant cette/ces action(s) doivent nommer un seul représentant pour représenter cette/ces action(s) envers la Société. A défaut de nommer un tel représentant, les droits attachés à cette/ces action(s) seront suspendus.

Chaque Action Ordinaire ou Action de Commandité donne un droit de vote aux assemblées d'actionnaires annuelle ou extraordinaires.

Les actions peuvent être gagées par les actionnaires auquel cas une inscription à cet effet doit être faite dans le registre des associés de la société et les actions gagées de cette manière sont transférées à titre pignoratif au détenteur du gage.

Le(s) détenteur(s) du gage peuvent avoir le droit de recevoir tout dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux actions indépendamment de l'occurrence de toute violation des obligations garanties par le gage concerné. Telle substitution sera automatique à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses actions et, à l'encontre de la société, après notification par écrit de la société.

Une fois que l'associé/débiteur sur gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) conformément au paragraphe repris ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataire(s) seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux actions et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La société exercera toute action jugée utile afin d'assurer l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) et toute objection en relation avec le non-respect d'une obligation garantie sous le contrat de gage sera jugée nulle et inefficace.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) de gage est (sont) autorisé(s) de manière absolue et inconditionnelle à adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer le respect des obligations garanties sous le contrat de gage par la société et/ou de préserver leurs droits en sa (leur) qualité de créancier(s) garanti(s) et abandonnant toute action que les associés pourraient avoir à cet effet.

Art. 8. Certificats. A la requête d'un actionnaire, des certificats confirmant l'inscription de cet actionnaire au registre des actionnaires seront délivrés sous la dénomination que le Gérant déterminera. Ces certificats auront la forme et porteront les mentions et numéros d'identification qui seront déterminées par le Gérant. Ces certificats seront signés manuellement ou par facsimilé par un Gérant ou par son délégué. Les certificats perdus, volés ou abîmés seront remplacés par la Société aux conditions de preuve, obligations et indemnités qui seront jugées satisfaisantes par la Société, étant entendu que les certificats abîmés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 9. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant est conjointement et intégralement responsable du passif de la Société qui ne peut pas être couvert par les actifs de la Société.

Les Actionnaires à Responsabilité Limitée ne pourront pas s'engager au nom de la Société de quelque manière que ce soit autre qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires dans les assemblées générales des actionnaires et seront responsables à ce titre uniquement du paiement à la Société de la valeur nominale voire si elle existe de la prime d'émission des actions auxquelles ils souscrivent et qu'ils détiennent.

Art. 10. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui auront la qualité d'associé commandité (le «Gérant»). Mark IV USA S.à.r.l., prénommée, est nommée en tant que Gérant de la Société.

Le Gérant ne peut être révoqué de ses pouvoirs de Gérant sans son consentement.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou toutes autres situations permanentes empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée pour autant que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, pour adopter les mesures urgentes ou de simple administration jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires, que cet administrateur convoquera dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer aux conditions de quorum et de majorité requises pour une modification des Statuts un successeur au gérant.

Toute nomination d'un nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant qui détiendra également l'Action de Commandité est responsable conjointement et solidairement pour toutes les dettes de la Société qui ne pourront pas être couvertes par les avoirs de la Société.

L'Action de Commandité détenue par un Gérant peut être transférée uniquement à un successeur ou gérant additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Art. 11. Pouvoirs de gestion. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration de la Société et autoriser et/ou accomplir tout acte d'administration, disposition et gestion en conformité avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps en temps deux représentants de la Société y compris un Gérant principal, des secrétaires ou d'autres membres ou agents considérés comme nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. De telles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Gérant. Les représentants nommés ont les pouvoirs et devoirs qui leur ont été délégués par le Gérant à moins qu'il ne soit stipulé différemment dans les Statuts.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de toute manière ou qualité si ce n'est pour exercer leur droit d'actionnaire lors des assemblées générales. Leur responsabilité sera limitée au montant de leurs apports à la Société.

Art. 12. Pouvoir de signature. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisé(s), ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) par le Gérant.

Art. 13. Conseil de Surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), composé de trois membres au moins. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant décidera et pourra autoriser les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi, les règlements ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans mais peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut nommer en son sein un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du Conseil de Surveillance, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Dans le cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance deviendrait inférieur à trois, deux Gérants devront convoquer immédiatement une assemblée générale pour mettre un terme à cette vacance. Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni interférer avec la gestion de la Société. Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas recevoir de rémunération en lien avec leur qualité de membre du Conseil de Surveillance. La Société devra rembourser toutes avances pécuniaires de ses membres.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou deux membres ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée dès lors que deux membres l'exigent.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans la convocation. Il peut être renoncé à un tel avis par accord écrit, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues aux dates et lieux déterminés par une résolution préalable du Conseil de Surveillance ou si tous les membres sont présents ou représentés.

Tout membre pourra agir à toute réunion en se faisant représenter en désignant par écrit, par lettre, télégramme, fax ou tout autre moyen similaire de communication, un autre membre pour le représenter. Un membre peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance président pro tempore par vote de la majorité présente à cette réunion.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement, uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés valablement par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront le même effet que des décisions votées aux réunions du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, par fax ou tout autre moyen similaire de communication. La réunion des exemplaires signés formera la décision du Conseil de Surveillance. Les décisions ainsi prises sont équivalentes à celles prises par les membres réunis en personne.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la

réunion de s'entendre les unes les autres. Toute réunion peut également se tenir uniquement par conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à une réunion ou la tenue d'une telle réunion par un de ces moyens équivaut à une participation ou à la tenue en personne d'une telle réunion.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affectée ou invalidée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs directeurs ou représentants du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'il serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire d'une telle société ou entreprise. Tout administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par la même privée du droit de délibérer, voter ou agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou affaires.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 11 (Pouvoirs de gestion) des présents Statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a le pouvoir d'adopter, mettre en place et ratifier toutes les mesures affectant les opérations de la Société, ou modifiant les Statuts avec l'accord du Gérant seulement.

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées aux termes d'un avis émanant du Gérant ou du Conseil de Surveillance établissant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à l'adresse de l'actionnaire repris au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour du mois d'août à 13:00 heures au siège social ou tout autre endroit au Luxembourg spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une assemblée générale des actionnaires, l'assemblée pourra être tenue valablement même en l'absence de toute convocation préalable.

Art. 16. Droits de vote des actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part aux délibérations. Il détiendra un nombre de votes égal au nombre d'actions détenues dans la Société et peut valablement agir à toute assemblée des actionnaires au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 17. Décisions des actionnaires - Majorités. L'assemblée générale des actionnaires est présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires nomme un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur: Ils forment ensemble le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant peut à tout moment au cours de l'assemblée générale des actionnaires ajourner la réunion de quatre semaines. Il doit ajourner la réunion conformément aux dispositions prévues par la Loi de 1915. Cet ajournement annule automatiquement toutes les résolutions adoptées préalablement à l'ajournement.

L'assemblée générale des actionnaires ajournée a le même ordre du jour que la première. A moins qu'il n'en soit prévu différemment, les procurations valablement déposées en vue de la première réunion restent valables pour la réunion ajournée.

Chaque Action Ordinaire donne droit à un vote.

A moins que la Loi de 1915 ne prévoie différemment, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des actions donnant droit de vote et ayant votées.

Art. 18. Modification de ces Statuts. A toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts, y compris son objet social ou pour prendre une décision à laquelle la Loi de 1915 se réfère portant sur les conditions requises pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié des actions libérées ou non libérées ayant le droit de vote.

Si les nécessités de quorum ne sont pas remplies, une deuxième réunion peut être convoquée conformément à la Loi de 1915 et aux Statuts. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de la réunion précédente. La seconde réunion peut valablement délibérer quelle que soit la portion du capital social représenté.

Dans chaque réunion, les résolutions doivent être votées par au moins deux tiers des votes des Actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote et aucune résolution ne peut être votée qui ne serait pas approuvée par le Gérant.

A moins qu'il n'en soit prévu différemment, toute procuration valablement déposée pour la première réunion reste valable pour la seconde réunion.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le bureau de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le Gérant pour pouvoir être produits en justice.

Art. 20. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence le 1^{er} mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.

Les comptes annuels doivent être signés par le Gérant et soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires suivante. L'assemblée générale des actionnaires doit prendre en considération et, si elle les considère valables, doit adopter les comptes annuels et voter sur la décharge de responsabilité du Gérant et la distribution des résultats de la Société conformément aux statuts.

Art. 21. Distributions. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le(s) Gérant(s) sous réserve d'observer les termes et conditions fixés par la loi.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 22. Liquidation de la Société. La Société sera dissoute par décision des actionnaires votant avec le même quorum et la même majorité que pour une modification des Statuts, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la Loi de 1915, mais toujours avec le consentement du Gérant.

Si la Société devait être dissoute, la liquidation serait mise en œuvre par le Gérant.

Une fois les dettes, charges et dépenses de liquidation payées, tout solde résultant de la liquidation sera payé au pro rata aux détenteurs des Actions Ordinaires de la Société.

En cas de dissolution, insolvabilité ou incapacité légale du Gérant ou si pour une quelconque autre raison le Gérant ne pouvait pas agir, la Société ne serait pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le but de nommer un ou plusieurs gérants ou de transformer la Société en une autre forme de Société.

Le Conseil de Surveillance désigne un ou plusieurs administrateurs qui restent en fonction jusqu'à ce que la réunion des actionnaires ait valablement voté les résolutions de l'ordre du jour.

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les actionnaires se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs Ordinaires	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites	Libération (€)
Mark IV USA Finco S.à.r.l.	30.998	30.998
Mark IV Industries Inc.	1	1
Total	30.999	30.999
Nom du Souscripteur de Commandité	Nombre d'Actions de Commandité	Libération (€)
Mark IV USA S.à.r.l.	1	1

Les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires et l'(1) Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèce si bien que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000) est maintenant disponible pour la Société. Preuve du versement en espèce a été donnée au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et se termina le 29 février 2012.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2012.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ mille cent cinquante euros (1.150.-EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes mentionnées ci-dessus représentant l'entière du capital social souscrit et considérant avoir été valablement convoqués, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant préalablement vérifié la conformité de la constitution, elles ont voté les résolutions suivantes à l'unanimité.

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

Nom	Adresse	Titre	Date de naissance	Ville et pays de naissance
M. Franciscus WELMAN	46A, Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg	Juriste	21 septembre 1963	Heerlen, Pays-Bas
M. Jacob MUDDE	46A, Avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg	Juriste	14 octobre 1969	Rotterdam, Pays-Bas
M. James ORCHARD	One Towne Centre Post Office Box 810 Amherst, New York 14226-0810	Administrateur de sociétés	24 août 1950	Indiana, Etats-Unis d'Amérique

Seconde résolution

Le siège social de la Société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire de leur nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Esteves, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150366/640.

(100173022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Mark IV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.606.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eight day of the month of November.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MIV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 99332,

represented by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 November, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Mark IV Europe S.à r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mark IV Europe S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to acquire and hold a participation, in any form whatsoever, in Mark IV Europe Lux S.C.A., and to act as unlimited shareholder and manager of Mark IV Europe Lux S.C.A.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and own, administer, develop and manage its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, notes, warrants and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg which may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription must be made in the register of shareholders of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee.

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically vis à vis the shareholders and after having given notice hereof in writing to the Company, vis à vis the Company.

Once the shareholder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the right to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith. The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s) rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) are fully and unconditionally authorised to pass any resolution which is deemed necessary or useful by the pledgees to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the shareholders may have to this regard.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the first day of the month of August at 10:00 a.m. of each year and for the first time in 2012. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 10. Accounting Year. The accounting year begins on the first day of the month of March of each year and ends on the last day of the month of February of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 29th February, 2012.

Art. 11. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than twenty-five (25) shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 12. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 13. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 14. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 15. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
MIV Luxembourg S.à.r.l.	12,500	€12,500.
Total:	12,500	€12,500.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand

five hundred Euros (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (1.000.-EUR).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Edward Rae Steele, Company director, born in New York, USA on the 22nd May 1959, professionally residing at 501 John James Audubon Parkway, USA -14226 One Town Centre – Amherst;
 - Mr Mark Gilbert Barberio, Company director, born in New York, USA on the 26th May 1962, professionally residing at 64, Meadow Spring Lane E. Amherst, USA – 14051 New York; and
 - Manacor (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office, L-1855 Luxembourg, 46/A avenue J.F. Kennedy and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 9.098.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le huitième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MIV Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99332,

représentée par Me Maryline Esteves, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 8 novembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Mark IV Europe S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mark IV Europe S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir, sous quelque forme que ce soit, une participation dans Mark IV Europe Lux S.C.A. et d'agir comme associé commandité et gérant de Mark IV Europe Lux S.C.A.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille. La Société peut aussi détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de certificats de parts privilégiés, convertibles ou non, de notes, de warrants et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris ascendantes ou collatérales), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Les parts sociales peuvent être gagées par les associés auquel cas une inscription à cet effet doit être faite dans le registre des associés de la société et les actions gagées de cette manière sont transférées à titre pignoratif au détenteur du gage.

Le(s) détenteur(s) du gage peuvent avoir le droit de recevoir tout dividende et d'exercer tout droit de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales indépendamment de l'occurrence de toute violation des obligations garanties par le gage concerné. Telle substitution sera automatique à l'encontre de l'associé ayant donné en gage ses parts sociales et, à l'encontre de la société, après notification par écrit de la société.

Une fois que l'associé/débiteur sur gage a été remplacé par le(s) détenteur(s) conformément au paragraphe repris ci-dessus, le(s) détenteur(s) du gage ou ses (leurs) mandataire(s) seront investis des droits sur les dividendes et exerceront valablement les droits de vote et autres pouvoirs relatifs aux parts sociales et seront en droit de contester toute résolution prise en contradiction avec ce qui précède. La société exercera toute action jugée utile afin d'assurer l'effectivité des droits du (des) détenteur(s) et toute objection en relation avec le non-respect d'une obligation garantie sous le contrat de gage sera jugée nulle et ineffective.

Les associés reconnaissent que le(s) détenteur(s) de gage est (sont) autorisé(s) de manière absolue et inconditionnelle d'adopter toute résolution qui est jugée nécessaire ou utile afin d'assurer le respect des obligations garanties sous le contrat de gage par la société et/ou de préserver leurs droits en sa (leur) qualité de créancier(s) garanti(s) et abandonnant toute action que les associés pourrait avoir à cet effet.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque

gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 9. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième

fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Au cas où, et aussi longtemps que, la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour du mois d'août à 10h00 du matin lors de chaque année, et pour la première fois en 2012. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de mars de chaque année et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 29 février 2012.

Art. 11. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Les opérations de la Société font, si elle compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motifs.

Art. 12. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 13. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 14. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 15. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
MIV Luxembourg S.à.r.l.	12.500	€12.500.
Total:	12.500	€12.500.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille euros (1.000.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - M Edward Rae Steele, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 22 mai 1959, demeurant professionnellement au 501 John James Audubon Parkway, Etats-Unis d'Amérique -14226 One Town Centre – Amherst;

- M Mark Gilbert Barberio, administrateur de sociétés, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 26 mai 1962, demeurant professionnellement 64, Meadow Spring Lane E. Amherst, Etats-Unis d'Amérique; et
- Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46/A avenue J.F. Kennedy et étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 9.098

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: Esteves, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49226. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150364/438.

(100173020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

PDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 76.647.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

—
RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2300 du 27 octobre 2010, page 110400, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés du bilan au 31 décembre 2007 de la société PDR S.A.:

1) La société Inter Ikea Finance S.A., n'étant en rien concernée par ladite publication, ne doit pas figurer dans l'en-tête, lequel doit mentionner les coordonnées de PDR S.A., telles que reprises dans l'en-tête du présent rectificatif.

2) A la dernière ligne de l'insertion, la référence du dépôt au Registre de commerce et des sociétés doit être corrigée: au lieu de: «(100141674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.», lire: «(100141630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.»

Référence de publication: 2010151307/17.

SRE Waterloo Properties Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.435.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Pancy S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.091; and

SRE Waterloo Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.420,

both duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing parties are the shareholders of SRE Waterloo Properties S.à r.l., a private limited liability company existing and incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.435 and incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, on 12 February 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” on 29 March 2010 under number 663 (the “Company”).

II.- That all the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2010 of the first financial year of the Company having started on 12 February 2010;
3. Amendment of the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 1 January and 31 December;
4. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company (the “Shareholders”), the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to exceptionally terminate the first financial year of the Company having started on 12 February 2010 by anticipation as at 31 December 2010 instead of 31 May 2011.

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is unanimously resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company so that they may now be read as follows:

“ **Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1 January and closes on 31 December”.

“ **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

Pancy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 20, Rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.091; et

SRE Waterloo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.420,

toutes deux représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de pouvoirs donnés sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées tel que mentionné ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les parties comparantes sont les associés de SRE Waterloo Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.435 et constituée par acte notarié dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire public résidant à Luxembourg, en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 mars 2010 sous le numéro 663 (La «Société»).

II.- Que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales de la Société d'une valeur de 25 EUR (vingt-cinq Euros), représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

IV. – Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2010 du premier exercice social de la société ayant débuté le 12 février 2010;
3. Modification des dates de commencement et de clôture des exercices sociaux subséquents respectivement aux 1 janvier et 31 décembre;
4. Modification subséquente de l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
5. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par les associés de la Société (les «Associés»), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée. Les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite unanimement décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre d'examiner chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de clôturer exceptionnellement au 31 décembre 2010 par anticipation au lieu du 31 mai 2011 le premier exercice social de la Société ayant commencé le 12 février 2010.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement aux 1 janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est unanimement décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société tel que suit:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Blanche Moutrier

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010140163/147.

(100160316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.724.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the first day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

SGG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg., (RCSL B 65.906),

here represented by Ms Samiel OUHIBI employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 28th 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of "Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l. (The "Company")", having its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch on November 7th 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2401 of December 23rd, 2006;

- the capital of The Company is fixed at 22,500 EUR (twenty-two thousand five hundred Euro) divided into 900 (nine hundred) shares with a nominal value of 25, EUR (twenty-five Euro) each, all fully paid up;

- SGG S.A. has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased and to act as liquidator of the Company;

- SGG S.A., being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, hereby declares:

- that all assets have been realized and that all assets will become the property of the sole shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been taken over by the Shareholder and/or that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities; with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of the dissolved Company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Declaration of the affiant

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owners that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SGG S.A., ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, ici représentée par Mme Samiel OUHIBI, employée, demeurant professionnellement à 412F, route d'Esch, (RCSL B65.906),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associée unique de «Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l.» (La «Société»), ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 07 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2401 du 23 décembre 2006;

- que le capital de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cent euro (22,500.- EUR) représenté par neuf cent actions (900) avec une valeur nominale de cent euro (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l., a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité, et d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- que Taurus Euro Retail II Poland S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société qu'en sa qualité d'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs seront la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été pris en charge par l'associée et/ou que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de La Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare au nom et pour compte des bénéficiaires économiques que les biens de la société à liquider ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou

des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante, représentée comme ci-avant, l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. OUHIBI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 octobre 2010.

Relation: LAC/2010/44245. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137570/103.

(100156853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

C.A. Consulting International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 66.684.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137749/10.

(100158250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

C.E.R.I. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 123.644.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137750/9.

(100157606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Clarendon Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137754/10.

(100157590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

**CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. CHH Financière S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137762/12.

(100157589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Corn Products Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.230.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137756/11.

(100157591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

CBRail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137760/10.

(100157588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Chihong Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137763/9.

(100157607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Clairvot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.912.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137767/10.

(100158136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fidis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.312.

Extrait des résolutions prises en date du 1^{er} octobre 2010 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Harald Charbon et de Madame Céline Bonvalet de leur mandat de gérants de la Société;

- De nommer Madame Malika Moukah, née le 17 janvier 1966 à Longwy, France, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société et pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2010137827/14.

(100158090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Edil Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.400.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 18 juin 2010.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre la société EDIL EQUITY S.A., 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et TASL PSF S.A. en date du 25 octobre 2007 a pris fin au 18 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137795/13.

(100158073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Christa Intershipping S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,67.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 62.982.

L'an deux mille dix, le treize septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

BKDV Soparfi S.A., (anc: BKDV Holding S.A.), la société anonyme, ayant son siège social au 9, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange (RCS Luxembourg B. 112.126),

ici représentée par Monsieur Taddëus Henri Maria VAN LAAK, administrateur de sociétés, né le 19 juillet 1960 à Dordrecht (NL), demeurant au 9, rue du Chemin de Fer à L-8057 Bertrange, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CHRISTA INTERSHIPPING S.A.R.L.", avec siège social à L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 62.982,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 janvier 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 8 mai 1998,

modifié suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 février 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 26 juin 2002

modifié suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 février 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 427 du 22 avril 2004;

modifié suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2005, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 29 juillet 2005;

modifié suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 11 mars 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1113 du 6 mai 2008.

- Que le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000.- LUF), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de MILLE FRANCS (1.000.-LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) et qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 4. (premier alinéa).

La société a pour objet l'exploitation, la gérance et le commerce pour son propre compte et pour compte de tiers, de bateaux à moteurs, de barges et de citernes, y compris le ship management, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui en facilitent la réalisation."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que le capital social de CINQ CENT MILLE FRANCS (500.000.- LUF), divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales de MILLE FRANCS (1.000.-LUF) chacune a été converti de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euros (EUR), de supprimer la valeur nominale des parts, et qu'en conséquence le capital social est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67,- EUR) divisé en CINQ CENTS (500) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (12.394,67-EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales, sans désignation de la valeur nominale.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Taddëus Henri Maria VAN LAAK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3121. Reçu: soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137764/64.

(100158258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

CN Air S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 33A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.978.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CN AIR SARL

Signature

Référence de publication: 2010137768/12.

(100158139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Concept & Sales s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 53.987.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137769/10.

(100157793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Ivory Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.829.

Extrait des résolutions des associés de la société

Les associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

L'acceptation de la démission avec effet au 16 juin 2010 de David Dennis Cuby, comme gérant de la société.

La confirmation de la nomination avec effet au 30 septembre 2010 de Michelle Carvill, avec adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 30 septembre 2010 de:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland
- Michelle Carvill

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Signature

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2010138566/20.

(100158762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

**AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PDL Europe GV Holdings S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.140.

In the year two thousand and ten on the thirteenth day of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREP Holdings Canada I LP, a limited partnership established under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500 – 10303 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 3N6, Canada and registered with the Registrar of Corporations for the Province of Alberta, Canada, under number LP 15324239, here represented by Marjorie André, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of PDL Europe GV Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the RCS under number B 155.140, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 August 2010, (the Company), not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. convening formalities
 2. change of the Company's name into AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles);
 3. powers and authorizations; and
 4. miscellaneous.
- IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to waive the convening formalities. The Sole Shareholder is considering itself as duly convened and having perfect knowledge of the agenda of the meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from PDL Europe GV Holdings S.à r.l. into "AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l." and further resolves to amend article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is "AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorize any manager of the Company, acting individually with full power of substitution in order to accomplish and undertake any formalities which may be necessary, required or useful to give effect to the previous resolution and to sign and execute any document in connection therewith.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

FREP Holdings Canada I LP, un limited partnership, ayant son adresse principale au 2500 – 10303 Jasper Avenue, T5J 3N6, Edmonton, Alberta, Canada, immatriculée au Registre du Commerce de la Province d'Alberta sous le numéro LP 15324239, représentée par Marjorie André, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de PDL Europe GV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 76, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 155.140, constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010 (la Société), pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. formalités de convocation;
2. modification de la dénomination sociale de la Société en AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts);
3. pouvoirs et autorisations; et
4. divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dument convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PDL Europe GV Holdings S.à r.l. en «AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l.» et décide ensuite de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est " AIMCo RE Holdings (Luxembourg) II S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution afin d'accomplir et d'entreprendre toutes les formalités qui pourraient être nécessaires, requises ou utiles pour donner effet à la résolution précédente et de signer et d'exécuter tout document y relatif.

Frais estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a parlé et comprend la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marjorie André et Martine Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2010. LAC/2010/45489. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010139217/114.

(100159472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Petites Choses S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.126.

STATUTS

L'an deux mil dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme JULUC CAPITAL S.A., avec siège social à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 123.406,

ici représentée par son administrateur unique:

- Monsieur Marc NEUEN, salarié, demeurant à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "PETITES CHOSES S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pontpierre.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société a aussi pour objet le commerce, y compris le commerce électronique ("e-commerce"), d'articles de décoration, d'objets design, de bijoux fantaisie, de meubles, de cadeaux-souvenirs, d'articles fabriqués en séries limitées et en éditions "collector", de vêtements, d'accessoires et articles de mode, d'articles de maroquinerie, d'articles pour enfants et de tout autre article ou objet de la branche, ainsi que l'organisation de manifestations événementielles et de workshops.

La société pourra notamment employer ses fonds à acquérir tous brevets ou marques, dessins ou modèles, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur et exploiter ces brevets ou marques, dessins ou modèles.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement souscrites par la société JULUC CAPITAL S.A., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Valérie CONROT, commerçante, née à Luxembourg, le 25 mai 1972, épouse de Monsieur Marc NEUEN, demeurant à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, ici présente et ce acceptant.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc NEUEN, Valérie CONROT, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 12 octobre 2010.

T. METZLER.

Référence de publication: 2010140358/102.

(100159315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Concordia Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.584.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137770/10.

(100157615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Concordia Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.584.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137771/10.

(100157616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

FRS Global S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.312.875,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 119.285.

EXTRAIT

il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 22 septembre 2010 entre:

Associés	Nombre de parts
CETP Participations Sàrl SICAR	27.519
CETP Co-Investment Sàrl SICAR	6.851
Kennet II LP	14.664
King Street Partners LP	66
Steve Husk	2.455

Serge Minne	546
ALAERTS, Patrick	13
DE WACHTER, Joren	26
JENNES, Magda	11
MICHEL, Laurent	26
CORCEOVEL, Horia	7
DI GREGORIO, Gaetano	7
DUBOIS, Etienne	7
LECLERC, Ineke	7
LUCKX, Guy	3
PRADA, Vicky	7
VANZEUNE, Laurent	7
VERHAEGHE, Stephane	7
ANDRIANOPOULOS, Niko	2
BHANAGE, Amit	1
BOONE, Thierry	2
DASKAYEANIS, Efatio	2
DE SMEDT, Bart	2
DE VOOGHT, Benoit	2
DEHEM, Myriam	2
DEVRIENDT, Franky	2
DIERCKX, Lieven	2
EVERAERT, Philippe	2
FRANKSON, Philippe	2
LUKAMBA, Michel	2
MARTENS, Karel	2
MEDART, Pierre	2
O'SULLIVAN, Carol	2
SOLE, François	1
TASCA, Florina	2
VAN DE MEIRSCHE, Andy	2
Crescentes BVBA (Kris Va	117
DELMARCELLE, Joelle	41
PEETERS, Liliane	70
MICHEL, Laurent	24
TOTAL	<u>52.515</u>

les associés de la Société et Wolters Kluwer International Holding B.V. que les cinquante deux mille cinq cent quinze (52.515) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,00 Euros) chacune, ont été transférées des associés susnommés à Wolters Kluwer International Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Zuidpoelsingel 2, 2408 ZE Aplhen aan den Rijn, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 33216481.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par Wolters Kluwer International Holding B.V., associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010137833/68.

(100157947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Concordia Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.584.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137772/10.

(100157617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.827.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137773/10.

(100157618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Saric S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar.
R.C.S. Luxembourg E 4.354.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Laurent ROUACH, ingénieur, né à Casablanca (Maroc) le 27 mars 1961, demeurant à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité d'administrateur-délégué de

2.- la société anonyme «ERISA S.A.», (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85169

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur, par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société civile est "SARIC S.C.I."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000, EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix euros (10,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- Monsieur Laurent ROUACH, quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts;	99
à 2.- ERISA S.A. une part d'intérêts;	1
Total: cent parts d'intérêts;	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

120518

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ 950,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est établie à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar.

2.- Monsieur Laurent ROUACH, ingénieur, né à Casablanca (Maroc) le 27 mars 1961, demeurant à L-1624 Luxembourg, 17, rue de Gibraltar, est nommé pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant unique, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent ROUACH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3227. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138696/110.

(100158743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137774/10.

(100157619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Concordia Holding (LUX), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.827.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137775/10.

(100157620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

CONEXIA SA, Courtiers en assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137776/10.

(100157611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

CONEXIA SA, Courtiers en assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137777/10.

(100157612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

LyondellBasell AFGP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 111.155.

EXTRAIT

Monsieur Anton de Vries, Monsieur Kent Potter, Monsieur Craig Glidden et Monsieur James Gallogly ont démissionné de leurs fonctions de gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Pour extrait conforme

LyondellBasell AFGP

Signature

Représentée par un mandataire

Référence de publication: 2010137882/14.

(100158002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Delphi Latin America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137778/11.

(100157593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Digital Luxembourg II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137779/10.

(100157594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Dirco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.504.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137780/10.

(100157595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fashion Retail International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.415.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 13 août 2010

Première résolution

Monsieur Alain PEIGNEUX a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 13 août 2010.

En date du 13 août 2010, les administrateurs restants ont décidé de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC, né le 22 novembre 1971 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, comme administrateur en remplacement de l'administrateur ayant démissionné.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour extrait

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010137821/17.

(100158181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Deli Sign s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5403 Bech-Kleinmacher, 3, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 115.977.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010137782/10.

(100157592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Enterra Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 120.831.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010137787/10.

(100157622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. VATit Israel Holdings S.à r.l.).

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.746.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137790/11.

(100158019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.501.

—
Extrait suite à la cession de part sociale du 17 septembre 2010

Il résulte d'une distribution de part sociale, en date du 17 septembre 2010, qu'une part sociale de la Société a été transférée de la manière suivante:

Aclara Power-Line Systems, Inc., en tant que cédant, ayant son siège social au 945 Hornet Drive, Hazelwood, Missouri 63042, Etats-Unis d'Amérique et enregistré auprès du Missouri Secretary of State sous le numéro 00343585, a distribué l'unique part sociale qu'il détient dans la Société à la société ESCO Technologies Holding Inc., une société ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du département de l'Etat de Delaware, Division des sociétés, dossier numéro 2189677, en tant que cessionnaire;

Par suite de la distribution susmentionnée, ESCO Technologies Holding Inc. détient l'entière des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010138791/23.

(100157795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Acuitis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.155.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HERON HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.870, ici représentée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 11 octobre 2010.

Laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, directement ou indirectement dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- La commercialisation et la distribution de tous produits et services ayant un rapport avec l'optique lunetterie, l'audioprothèse, et plus généralement la commercialisation et la distribution de tous produits et services ayant un rapport avec la vue et l'ouïe, et ce sous toutes formes et selon tous procédés existants ou à venir, y compris par l'exploitation d'une franchise et / ou par internet;

- La mise au point, le développement et la fabrication de produits ayant un rapport avec l'optique lunetterie, l'audioprothèse, et plus généralement de tous produits ayant un rapport avec la vue et l'ouïe;

- La mise au point de concepts de magasins et de canaux de distribution en lien avec les activités liées à l'audition et à l'optique et ce sous toutes formes et selon tous procédés existants ou à venir, y compris par internet;

- La concession de la marque et du savoir faire Acuitis dans le cadre de la création d'un ou plusieurs réseau(x) de distribution sous quelque forme que ce soit, notamment par le développement de réseaux de distributeurs franchisés;

- à titre secondaire, la prise, la gestion et la cession de toutes participations, valeurs mobilières, droits sociaux ou d'intérêts dans toutes sociétés et entités;

- et, plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Acuitis Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) représenté par TROIS CENT MILLE (300.000) parts sociales d'une valeur d'UN EURO (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants. La Société est également engagée par la seule signature de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance ou par le gérant unique, et ce, dans la stricte limite des champs d'application prévus dans la délégation.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de distribuer des dividendes intérimaires.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les TROIS CENT MILLE parts sociales (300.000) parts sociales ont été souscrites par HERON HOLDING S.A. pré-nommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à 1.700,- euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée Monsieur Jonathan Abittan, né le 13 juin 1979 à Paris, demeurant à CH-1196 Gland, 15, chemin de la Falaise (Suisse).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11513. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138848/163.

(100159937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Eurofund Investments Corporation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.172.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2010.

Référence de publication: 2010137792/10.

(100157630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010137820/13.

(100158049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Eye 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137793/10.

(100157730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Edept I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137794/9.

(100157608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Edil Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.400.

Nous soussignés, CG. Consulting, société anonyme, vous informe de notre volonté de mettre fin à notre mandat de commissaire aux comptes de la société EDIL EQUITY S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

C.G. Consulting

Signature

Référence de publication: 2010137796/12.

(100158205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

EG Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EG IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2010137798/12.

(100158138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

EPF Exchequer Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137799/9.

(100157609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Epuramat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 109.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 13 octobre 2010.

EPURAMAT S.A.

Référence de publication: 2010137800/11.

(100157753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Erables Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137801/10.

(100158216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Eucico S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.854.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURICO S.A.

A. VIGNERON / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010137802/12.

(100158038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 35, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137803/10.

(100157660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

EVERGREEN Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 10, rue de l'Indépendance.

R.C.S. Luxembourg B 89.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010137804/10.

(100157596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137806/11.

(100157648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fidji Luxembourg (BC2), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137807/11.

(100157649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137808/11.

(100157824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Falck Energy Iran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCK ENERGY IRAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010137818/11.

(100158015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Financière Daunou 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.141.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137810/10.

(100158180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137812/10.

(100157902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fairchild Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRCHILD PARTICIPATIONS S.A.

Ch. FRANCOIS / G. COHEN

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2010137816/12.

(100157657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.058.

Le rapport annuel révisé au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010137823/13.

(100157627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Immopro-Invest, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5854 Alzingen, 33, rue Langheck.

R.C.S. Luxembourg B 119.818.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010137862/9.

(100158267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Nurun Wahid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 141.884.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010137935/10.

(100157600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.
